



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°08

Réunion du : **Mardi 17 octobre 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM SAMEDI APRES-MIDI

○ **Régional 2**

25881546 – AEROPORT DE PARIS AS / TROPICAL AC du 14/10/2023 (Poule B)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé (nombre de joueurs minimum non atteint) de TROPICAL AC (2^{ème} forfait).

○ **Régional 3**

26798604 – CEA SACLAY COM. / AS ST DENIS CHICKEN STREET du 04/11/2023 (Poule B)

Demande d'inversion suite à la fermeture des installations de CEA SACLAY COM.
Accord du club adverse. Accord de la Commission.

La rencontre devient AS ST DENIS CHICKEN STREET / CEA SACLAY COM. le 04/11/2023

Inversion du match retour qui devient : 26798664 - CEA SACLAY COM. / AS ST DENIS CHICKEN STREET le 10/02/2024.

26798570 – TROPS FC / BUTTE AUX CAILLES du 14/10/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance de la feuille de match ainsi que du rapport de l'arbitre et enregistre le forfait non avisé de TROPS FC (3^{ème} forfait).

En application de l'article 23.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission enregistre le forfait général de TROPS FC.

26798557 – ST DENIS CHICKEN STREET / BUTTE AUX CAILLES du 28/10/2023 (R3/B)

Suite au report de la rencontre BUTTE AUX CAILLES / CEA SACLAY au 28/10/2023, la Commission reporte cette rencontre au 11/11/2023.

**CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} RAPPEL :

25880879 – GRAND VIGIE FC / COMM. MAISONS ALFORT du 14/10/2023 (R1/B)

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN**25872249 – FINANCES 92 / STERIA du 14/10/2023 (Poule A)**

La Commission prend connaissance du courriel de FINANCES 92 et enregistre le forfait avisé de cette équipe (1^{er} forfait).

**CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} RAPPEL :

25872250 – HOSPITALIERS COURSES / HEC PANATHENEES 1 du 14/10/2023 (Poule A)

25885393 – HEC PANATHENEES 2 / CHAPA BLUES du 14/10/2023 (Poule B)

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF
ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI****27391542 – ORANGE ISSY 2 / APSAP 94 E. ROUX 2 du 21/10/2023**

La Commission prend connaissance de l'avis technique favorable de la C.R.T.I.S. pour permettre le déroulement de cette rencontre sur le STADE ILE DE BILLANCOURT.

La rencontre aura lieu à 14H au STADE ILE DE BILLANCOURT à ISSY LES MOULINEAUX.

27391528 – INSTITUT PETROLE / REUNIONNAIS SENART 1 du 21/10/2023

La Commission prend connaissance des courriels d'INSTITUT PETROLE et de REUNIONNAIS DE SENART et inverse la rencontre qui devient : REUNIONNAIS SENART / INSTITUT PETROLE

Elle demande à REUNIONNAIS SENART de communiquer l'horaire du coup d'envoi et l'installation permettant de jouer la rencontre à communiquer au plus tard le vendredi 20 octobre 2023 à 12h00.